

SOLIDARITÉ ET HIÉRARCHIE AU SEIN DES AHL SÎDI MAHMÛD.

ESSAI D'ANTHROPOLOGIE HISTORIQUE D'UNE
CONFÉDÉRATION TRIBALE MAURITANIENNE,
XVIIIÈME-XXÈME SIÈCLES.

Mariella VILLASANTE-DE BEAUVAIS

Mariella VILLASANTE-de BEAUVAIS a soutenu le 8 décembre 1995 une thèse nouveau régime en Anthropologie sociale et Ethnologie à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales - Paris (4 vols. 1329 pages de texte et 209 pages d'Annexes. 101 récits oraux, 54 figures, 51 tableaux, 30 cartes et 468 références bibliographiques).

Le jury était composé de Pierre BONTE (directeur de thèse), Emmanuel TERRAY, Hélène CLAUDOT-HAWAD et Abdel Wedoud OULD CHEIKH.

M. VILLASANTE-de BEAUVAIS est chercheur associé à URBAMA (URA 365 CNRS).

Ce travail s'appuie d'une part sur des données originales récoltées au cours de trois ans de recherches de terrain en Mauritanie et, d'autre part, sur diverses sources écrites : sources arabes traduites, archives coloniales d'Outre-mer, ouvrages et documents officiels de la République Islamique de Mauritanie et enfin journaux et revues mauritaniens.

D'une manière générale, la thèse se situe dans le cadre académique, en voie de constitution, de l'anthropologie historique des sociétés tribales arabes, mais également dans le cadre large de l'anthropologie

politique. Le propos essentiel du travail a trait aux rapports entre parenté et politique au sein d'une organisation supratribale *bidân* (arabophone) née au XVIIIème siècle et englobée depuis le début du XXème siècle dans une structure étatique, coloniale d'abord, mauritanienne ensuite. De manière plus précise, il s'agit de saisir les faits de structure sociale et politique inscrits dans l'histoire des *Ahl Sîdi Mahmûd*, l'un des groupements tribaux les plus importants du point de vue démographique en République Islamique de Mauritanie. Ces derniers, installés dans la région de l'Assaba, dans l'Est du pays, comptent environ 40.000 membres, répartis en onze *qabâ'il* ("tribus", sg. *qabîla*) et cent sept fractions. La reconstruction de leur histoire, dans le contexte régional et national, précède et accompagne l'analyse anthropologique qui est développée dans le but de définir les invariants de la structure interne des *Ahl Sîdi Mahmûd*.

L'approche monographique occupe une partie importante de la thèse, ce choix étant justifié par l'état actuel de la recherche anthropologique et historique en Mauritanie, mais également par la nécessité d'explicitier les particularités des *Ahl Sîdi Mahmûd* dans le contexte du terrain mauritanien. Cependant, ce cadre a été dépassé à plusieurs reprises tout au long du travail car la situation des *Ahl Sîdi Mahmûd* ne peut

être comprise en dehors du cadre global dans lequel ils évoluent. Cette étude tente ainsi de donner également une vision globale de la société *bidân* et, plus largement, de la société mauritanienne. Des états de lieux ont été ainsi dressés pour tout ce qui concerne les travaux historiques et théoriques sur l'organisation sociale et politique mauritanienne.

ORDRE SEGMENTAIRE TRIBAL : ÉGALITÉ STATUTAIRE ET HIÉRARCHIE

Pendant longtemps les études anthropologiques menées dans l'aire culturelle arabo-musulmane ont insisté, dans le cadre de la théorie de la segmentarité, sur les caractéristiques "égalitaires", segmentaires et unifiliatives du système social et politique tribal que l'on voyait généralement comme opposé à la hiérarchie sociale et à l'ordre politique centralisé, étatique moderne. Or, en suivant la perspective théorique ouverte par Louis DUMONT (1972), depuis une vingtaine d'années on développe une autre perspective d'étude qui souligne que cette manière de voir les choses n'est pas pertinente car elle attribue une valeur structurelle aux représentations arabes de la parenté (agnatisme) et du politique (l'équivalence des segments). Sur le terrain mauritanien, Pierre BONTE (1979, 1991) a montré que l'ordre segmentaire tribal se situe à la confluence de deux principes, le principe de l'égalité statutaire ou de la solidarité entre les groupes de même statut, et le principe de la hiérarchie sociale, tous deux légitimés du point de vue généalogique. Néanmoins, l'application de ces principes au cas d'une organisation supratribale comme les *Ahl Sîdi Mahmûd* montre certaines particularités. En effet, dans ce type d'organisation sociale et politique, l'ordre généalogique fonde avant tout la hiérarchie entre les *qabâ'il* de la "confédération" (un terme peu utilisé en Mauritanie mais qui peut se traduire par le mot arabe "*ittihâd*"). Si du point de vue global les *Ahl Sîdi Mahmûd* mettent en avant le principe de la solidarité collective, ou '*assabiyya* dominante, du point de vue restreint, au sein de chaque *qabila*, c'est le principe hiérarchique qui est prédominant. C'est en effet autour de ce principe, qui définit l'existence des rangs entre les groupes, toujours en relation avec la généalogie, que la vie politique acquiert son sens et guide les pratiques quotidiennes des groupes de la confédération.

La première partie de la thèse concerne l'ordre politique traditionnel (milieu XVIII^{ème} siècle-1907), la deuxième porte sur l'actualisation des principes d'égalité et de hiérarchie durant la période contemporaine (1907-1992), notamment à travers l'analyse de la relation entre l'organisation tribale et l'organisation étatique. La distinction chronologique suit de près les conceptions des *Ahl Sîdi Mahmûd* sur le passé et le présent. Aussi n'a-t-elle pas de rapport avec une distinction historiographique de la société *bidân* "pré-coloniale"/"coloniale"/"étatique", mais a plutôt trait à une différenciation interne à l'histoire politique des *Ahl Sîdi Mahmûd*. Pour eux, le passé "traditionnel" se termine avec le décès de l'un de leurs chefs, Sîd al-Muhtar wull Muhammad Mahmûd (1907). Le mot "traditionnel" rend compte ici de l'époque où les bases structurelles de leur organisation supratribale se sont construites et affirmées; en contrepoint avec la "modernité" où les innovations sociales, politiques et économiques furent introduites dans le *trâb al-bidân* ("le pays des *bidân*") en général et dans la région de l'Assaba en particulier. D'après leurs discours, ce n'est qu'un hasard si ces innovations ont été contemporaines de l'installation coloniale dans leur région, l'Assaba.

ORDRE POLITIQUE TRADITIONNEL (MILIEU XVIII^{ÈME} SIÈCLE-1907)

Pour décrire et analyser l'élaboration des fondements de la cohésion supratribale ainsi que la hiérarchie des rangs entre les groupes de la confédération, l'on a fait place à l'histoire politique *bidân*, c'est-à-dire à l'histoire de la constitution de la société *bidân* au sein de laquelle les *Ahl Sîdi Mahmûd* ont évolué. Au-delà des aspects proprement historiques, sur lesquels nos connaissances sont assez maigres, il ressort que les traditions orales rejoignent certains motifs idéologiques récurrents chez les *bidân* (comme l'importance de la geste des Almoravides, au XI^{ème} siècle, et la venue des Banî Hassân, entre le XIV^{ème}-XVI^{ème} siècles); tout en présentant des idées historiques propres à l'Est mauritanien (notamment pour ce qui est de la non-correspondance entre les origines généalogiques et les statuts tribaux qui dans l'Ouest et dans le Nord correspondent aux "ordres" statutaires).

L'ordre traditionnel s'est forgé dans l'espace du Tagânet, en étroite liaison avec l'histoire politique des *Idaw'ish* qui, à cette époque, détenaient une chefferie guerrière importante tentant de se défaire de la dominance des *Awlâd M'bârek*. Les *Ahl Sîdi Mahmûd* et les *Idaw'ish* seront étroitement associés à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, non seulement parce que l'essentiel des rangs des premiers a été alimenté par les rattachements des groupes subordonnés aux seconds, mais surtout parce que les *Ahl Sîdi Mahmûd* participeront activement, tout à long du XIX^{ème} siècle, aux luttes factionnelles segmentaires et politiques des *Idaw'ish*.

Plus précisément, les *Ahl Sîdi Mahmûd* se sont constitués autour d'un chef religieux, issu des *Idawalhâjj* de Wadân. L'affiliation religieuse initiale devint cependant progressivement une affiliation supratribale fondée non pas sur les liens agnatiques mais sur les relations d'alliance et de protection politique établies entre Lemrâbot Sîdi Mahmûd et ses "protégés". Le référent généalogique servira, dès le début, à instaurer la hiérarchie interne de la confédération, divisée en deux grands groupes, les *Idawalhâjj* et les *muhâjriyyîn* ("les émigrés"). Le rattachement de groupes ayant diverses origines généalogiques n'impliqua pas pour autant l'émergence d'une structure simplement tribale, dans la mesure où, même au niveau des familles isolées, ils ne cherchèrent pas à se rattacher généalogiquement au fondateur mais conservèrent leurs propres références agnatiques. Après la mort de Lemrâbot Sîdi Mahmûd, l'évolution politique de la confédération fut directement influencée par ses descendants qui monopolisèrent les rôles de commandement et de représentants reconnus de la 'assabiyya supratribale. C'est pourquoi l'histoire confédérale apparaît principalement comme l'histoire des choix politiques pris par la chefferie dirigeante. Ces choix exprimaient avant tout la volonté politique affichée d'affirmer la place des *Ahl Sîdi Mahmûd* dans le contexte régional du Tagânet-Assaba. Dans cette lutte de classement, la dominance politique apparaissait comme le but essentiel à atteindre par la chefferie dirigeante.

L'autonomie politique de la confédération fut acquise au cours de la période de chefferie d'Abdellahi wull Lemrâbot Sîdi Mahmûd (1786-1839), qui réussit

à transformer l'autorité religieuse héritée de son père en pouvoir politique militaire. A partir de cette période, les *Ahl Sîdi Mahmûd* adoptent le statut guerrier grâce à leur intervention dans les luttes factionnelles des *Idaw'ish*, doublées de luttes militaires contre les Kunta du Tagânet. A cette époque, les rangs de la confédération s'élargirent considérablement. Ce processus apparaît autant comme une conséquence de la faiblesse politique des *Idaw'ish* (déchirés par des crises de succession au titre "émiral"), que comme un résultat de la volonté politique d'autonomie politique des qabâ'il guerrières subordonnées aux *Idaw'ish*.

La place politique des *Ahl Sîdi Mahmûd* fut consolidée dans le cadre régional au cours de la période de chefferie de Muhammad Mahmûd wull Abdellahi (1839-1882), qui réussit à élargir considérablement la force militaire de la confédération. Les références religieuses, encore présentes du temps de son père, furent pratiquement abandonnées au cours de ces années. Muhammad Mahmûd est de fait reconnu comme l'amîr des *Ahl Sîdi Mahmûd*, non seulement en raison des activités militaires qu'il développa, mais aussi par l'élargissement notable du contrôle des hommes et du territoire de l'ar-Rgayba qu'il sut mettre en place durant son commandement. Autant de faits qui expliquent pourquoi la tente de chefferie s'est fixée jusqu'à nos jours au sein de sa descendance, les *Ahl Muhammad Mahmûd*.

La mort de Muhammad Mahmûd ouvrit une période de luttes factionnelles (1882-1903) qui divisèrent les *Ahl Sîdi Mahmûd* en deux groupes dirigés par deux fils de l'amîr, Sîd al-Muhtar et Sîdi Muhammad. L'analyse de cette phase historique fait ressortir les similitudes structurelles existantes entre les mécanismes de lutte pour le pouvoir au sein des *Ahl Muhammad Mahmûd* et ceux que l'on retrouve au sein des structures politiques émiraux (par exemple celle de l'Adrâr analysée par P. BONTE). Dans les deux cas on est en présence de structures supratribales fortement hiérarchisées et d'une centralisation du pouvoir politique au sein d'une famille de chefferie dont la dominance est justifiée en termes généalogiques. Néanmoins, contrairement à la situation des émirats de l'Ouest, l'émergence d'un factionnalisme de type politique chez les *Ahl Sîdi Mahmûd* (organisé en fonction de la participation au

pouvoir de la chefferie dirigeante) n'impliqua pas la "subordination" du factionnalisme segmentaire. De plus, la relative séparation entre l'ordre de la parenté et l'ordre du politique, identifiée comme un indice de l'existence de l'organisation émirale *bidân*, apparaît chez les *Ahl Sîdi Mahmûd* (mais aussi chez des groupes tels les *Idaw'ish* et les *Meshdûf*) encore plus relative. La pénétration militaire française dans le pays suscita une réunification des rangs des qabâ'il confédérales qui s'étaient divisées en suivant les clivages factionnels; sous la direction de Sîd al-Muhtar wull Muhammad Mahmûd, les *Ahl Sîdi Mahmûd* participèrent activement aux luttes de résistance anticoloniale (1905-1907). Après la défaite militaire, commença une restructuration globale de l'organisation politique de la confédération dont la chefferie avait été assumée par Muhammad Mahmûd wull Sîd al-Muhtar (m. 1942). Les *Ahl Sîdi Mahmûd* se divisèrent alors en trois groupes selon une coupure géographique et politique favorisée par les militaires français.

L'analyse des faits de structure forgés durant la période traditionnelle a été conduite à partir des notions de proximité/distance sociale et statutaire. De cet examen (préalablement placé dans le cadre de la parenté et de l'alliance *bidân*) il apparaît que si l'unité politique confédérale s'imposa vers l'extérieur, par l'affirmation de l'égalité d'appartenance aux *Ahl Sîdi Mahmûd* et de la solidarité sociale (*'assabiyya*) qui en découle, du point de vue interne ce sont les principes hiérarchisants qui furent privilégiés. Néanmoins, contrairement à ce qui peut être observé chez d'autres groupes *bidân* (tel les *Awlâd Qaylân* étudiés par P. BONTE), cette hiérarchisation politique et sociale n'a jamais été remise en question au sein des *Ahl Sîdi Mahmûd*. D'ailleurs, l'analyse des stratégies matrimoniales de la chefferie dirigeante permet d'observer de plus près la continuité entre l'ordre de la parenté (filiative et d'alliance matrimoniale) et l'ordre du politique. Au cours de la période d'émergence de la confédération, les chefs en place établirent ainsi des alliances matrimoniales "lointaines" destinées au renforcement de leur prestige religieux et militaire. A contrario, les chefs confédéraux qui se sont succédés depuis lors ont contracté des alliances matrimoniales "proches", exprimant par là leur volonté d'affermir le pouvoir politique déjà acquis. Enfin, d'un point de vue plus général, il convient de souligner le respect constant du principe d'hypergamie

féminine; en effet, c'est à ce niveau que le maintien des hiérarchies statutaires et de rangs s'est exprimé et affirmé historiquement.

ACTUALISATION DES PRINCIPES D'ÉGALITÉ STATUTAIRE ET DE HIÉRARCHIE DURANT LA PÉRIODE CONTEMPORAINE (1907-1992)

Les événements historiques caractérisant la période contemporaine ont introduit des modifications importantes dans les pratiques et dans les représentations sociales (au sens de P. BOURDIEU, 1982) du politique, sans pour autant impliquer une transformation radicale de la structure politique supratribale des *Ahl Sîdi Mahmûd*. La souplesse adaptative et la plasticité de l'organisation tribale sont ainsi mises en relief pour montrer qu'elle continue à évoluer au sein même de l'Etat-nation mauritanien.

L'installation coloniale eut ainsi des effets assez relatifs sur l'évolution de la structure confédérale. Certes, l'apparition d'une organisation politique qui se voulait centralisatrice introduisit de nouvelles pratiques politiques organisées en fonction de ce nouveau lieu de pouvoir. La chefferie dirigeante de cette époque (Muhammad Mahmûd wull Sîd al-Muhtar, puis Muhammad Râdi wull Muhammad Mahmûd), adopta une stratégie de rapprochement du pouvoir centralisé, représenté par les autorités régionales. Pour affirmer sa dominance anciennement exercée dans le territoire de l'ar-Rgayba de l'Assaba, elle décida d'adhérer aux nouvelles règles d'accès à la terre introduites par les colonisateurs. Néanmoins, les principes d'égalité et de hiérarchie ne furent nullement transformés, il en fut de même pour le maintien du double statut tribal des ressortissants de la confédération.

L'installation de l'Etat moderne ne transforma pas fondamentalement cette situation : les *Ahl Sîdi Mahmûd* poursuivirent leurs luttes factionnelles et leurs fissions segmentaires dans un cadre politique assez autonome. Cependant, pour nuancer cette affirmation, il convient de rappeler que pendant le régime de Muhtar wull Daddah (1960-1978), de nouvelles idées et pratiques du politique furent introduites, touchant notamment la forte opposition entre "l'organisation tribale" et "l'organisation étatique". Ces idées n'eurent cependant

pas d'effets évidents sinon après les années 1970. En effet, dans la période contemporaine, l'évolution des principes d'égalité et de hiérarchie de la confédération est étroitement associée aux enjeux politiques de la société *bidân* mauritanienne : le maintien des solidarités tribales et des clivages hiérarchiques dans un contexte d'expansion de l'organisation étatique, qui propage -du moins dans les discours- les idées de construction de l'Etat-nation et d'égalité sociale moderne.

L'emprise croissante de l'ordre politique national-étatique apparaît en Mauritanie comme une conséquence directe de la grande sécheresse sahélienne. L'Etat élargit alors considérablement son autorité et sa logique à l'intérieur du pays à travers l'aide alimentaire et les services nationaux mis en place à partir de 1970. Ce phénomène climatique, qui se poursuit de nos jours, apparaît ainsi comme le catalyseur principal des modifications de l'ordre du politique aussi bien chez les *Ahl Sîdi Mahmûd* que chez les *bidân* en général. Il figure également à la base de l'imbrication pratique entre l'ordre étatique et l'ordre tribal affirmé par l'émergence d'un nouveau système clientélaire associant les chefferies tribales "traditionnelles" avec l'administration mauritanienne. Sur un plan plus fondamental, la sécheresse est également à la base de la grande transformation du mode de vie nomade et pastoral qui a conduit à la sédentarisation massive des *bidân*, parmi lesquels, les onze *qabâ'il* confédérées des *Ahl Sîdi Mahmûd* (*Ahl Muhammad Mahmûd*, *Ahl Muhammad Râdî*, *Hellet Ahmed Taleb*, *Ahl Hamma Hattar*, *Swâker*, *Zbeyrât-Kankossa*, *Zbeyrât-Sélibaby*, *Azeyzat*, *Ahl Hmaymîd*, *Tâjûnit* et *Lemjajta*).

La tendance globale au renforcement de l'organisation étatique en Mauritanie sera largement prolongée avec l'installation des divers régimes militaires (1978-1992). C'est au cours de cette période récente que le gouvernement adopta des mesures juridiques tendant, pour la première fois dans l'histoire mauritanienne, à consolider le pouvoir étatique par le biais d'une transformation radicale des structures hiérarchiques tribales *bidân*. Les mesures étatiques "égalitaristes" destinées à redéfinir de manière globale la structure sociale mauritanienne (c'est-à-dire le décret d'abolition de l'esclavage de 1980 et la Loi Foncière

de 1983), n'ont eu que des effets relatifs chez les *Ahl Sîdi Mahmûd*. De fait, le processus de libération des '*abîd* commença chez eux bien avant la dernière abolition formelle de l'esclavage ; et il apparaît beaucoup plus comme une conséquence de la grande sécheresse sahélienne que comme un effet de l'application de la loi. Par ailleurs, la prédominance des droits fonciers coutumiers au sein de la confédération met en avant la distance hiérarchique entre les propriétaires de la terre (englobés sous la dénomination "*bidân*", au sens statutaire de "hommes libres") et les agriculteurs (*hrâtîn*, affranchis d'origine "servile"); même si de nos jours l'on enregistre des transformations idéologiques tendant vers l'égalitarisme moderne. L'examen des pratiques foncières chez les *Ahl Sîdi Mahmûd* permet également de montrer l'importance économique, sociale et politique de l'agriculture; les activités pastorales et commerciales étant placées, de nos jours, au second plan. En outre, si d'une manière générale il est montré que l'on préfère régler les conflits fonciers dans le cadre de la *qabîla*, depuis 1977 on enregistre un intérêt politique tout à fait nouveau pour faire appel à l'arbitrage de l'administration mauritanienne. Ces conflits ont, par ailleurs, un contenu économique et social, c'est-à-dire qu'ils sont associés aussi bien à la pression sur la terre utile à l'agriculture (conséquence de la sécheresse), qu'à la mise en avant de conflits factionnels segmentaires ou politiques. Des conflits indispensables pour alimenter la '*asabiyya* collective, l'identité et la cohésion sociale des groupes.

L'examen des pratiques et des discours qui organisent la vie politique des *Ahl Sîdi Mahmûd* entre 1978 et 1992 renvoie au nouvel ordre politique national inauguré en 1978 (régimes des colonels mauritaniens). Il existe une association étroite entre l'instabilité de ces régimes militaires et le factionnalisme politique qui s'installa au coeur même de l'appareil étatique mauritanien. Les luttes pour le pouvoir présente en effet les mêmes caractéristiques que l'on retrouve dans l'organisation tribale, notamment le modèle duel des deux pôles dont l'un se revendique "légitime" et l'autre est classé "dissident". Ceci nous conduit à affirmer que si l'Etat mauritanien ne fonctionne qu'à mi-temps (comme le dit Ould Cheikh 1985, 1987), c'est parce que la séparation de l'ordre de la parenté d'avec l'ordre du politique n'a pas (encore?) eu lieu au niveau de

l'Etat. Pour ce qui est des *Ahl Sîdi Mahmûd*, les jeux factionnels perdirent relativement de leur importance au cours des années marquées par la grande sécheresse et par ses effets socio-économiques les plus importants (le passage du nomadisme pastoral à la sédentarisation et à l'agriculture). Ces années ont vu apparaître également des clivages idéologiques nouveaux entre les membres de la confédération formés à l'école moderne et ceux ayant suivi un cheminement plutôt "traditionnel".

ORDRE TRIBAL ET DÉMOCRATIE

L'ouverture démocratique dans le pays, entamée depuis 1986, a impliqué une réorganisation globale des pratiques et des discours sur le présent et sur l'avenir de l'organisation supratribale. Si une large majorité des membres de la confédération s'accorde pour affirmer que la *'asabiyya* ainsi que les mécanismes de régulation sociale habituels (notamment le règlement des conflits dans le cadre segmentaire confédéral) ont gardé toute leur importance, le secteur politisé (au sens moderne du terme) considère que la *qabîla* ne peut continuer à exister dans un cadre "vraiment étatique". Au-delà de ces interprétations de la situation actuelle, il n'y a pas lieu d'opposer deux systèmes politiques qui, dans le contexte mauritanien, apparaissent comme complémentaires, indissociables et hautement signifiants dans la pratique quotidienne.

L'actualisation de la solidarité supratribale et de la hiérarchie des rangs de la confédération des *Ahl Sîdi Mahmûd* se manifeste aussi bien sur le plan structurel (notamment les réorganisations des jeux factionnels "traditionnels" au sein des *Ahl Muhammad Mahmûd* dans le cadre "partidaire"¹ moderne), que sur le plan identitaire. Hier comme aujourd'hui, "être des *Ahl Sîdi Mahmûd*" veut dire affirmer une identité sociale élargie en fonction de relations sociales extérieures. Cette identité sociale reste importante dans la mesure où l'appartenance tribale en Mauritanie implique avant tout un positionnement politique et statutaire faisant référence à la place du groupe dans le cadre régional et national. Que le statut tribal des *Ahl Sîdi Mahmûd* soit reconnu par eux mêmes, comme par les autres groupes *bidân*, comme double et "flou", implique dans ce sens une double légitimité, guerrière et religieuse, qui contribue sans nul doute à l'affirmation dans le présent d'une place de dominance régionale forgée dans la

longue durée. Cependant, considéré d'un point de vue interne, le principe égalitaire (qui souligne la solidarité) se dilue au profit du principe hiérarchique de distinction de rang entre les onze *qabâ'il* confédérées. C'est en effet à ce niveau que l'on peut mieux apprécier la permanence d'un ordre politique et social établi en dehors des structures étatiques, mais qui perdure au sein même de l'Etat moderne. L'installation d'un régime démocratique ne semble pas impliquer un changement radical de cet état de choses, ceci d'autant plus que le gouvernement mauritanien actuel paraît avoir adopté une ligne politique d'encouragement officiel-officieux de ce qui était, hier encore, reconnu comme le "mal du pays", c'est-à-dire l'ordre tribal.

Mariella VILLASANTE-DE BEAUVAIS

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BONTE P.**- "Segmentarité et pouvoir chez les éleveurs nomades sahariens : éléments d'une problématique", sous la direction de l'Equipe Ecologie et Anthropologie des sociétés pastorales, *Production pastorale et société.*- Paris, Cambridge : (éd.) Maison des Sciences de l'Homme, Cambridge University Press, 1979, pp. 171-200.
- "Egalité et hiérarchie dans une tribu maure : les Awlâd Qaylân de l'Adrar mauritanien", in P. BONTE et alii. *Al-Ansâb. La quête des origines. Anthropologie historique de la société tribale arabe.*- Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1991, pp. 145-199.
- BOURDIEU P.**- *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques.*-Paris : Fayard, 1982, 243 p.
- DUMONT L.**- *Introduction à deux théories d'anthropologie sociale.*- Paris : Ed. de l'EHESS, 1972, 139 p.
- OULD CHEIKH A. W.**- *Nomadisme, Islam et pouvoir politique dans la société maure précoloniale (XIème-XIXème s.). Essai sur quelques aspects du tribalisme.*- Thèse en sociologie, Paris V, 1985, 1056 p.
- "La tribu dans tous ses états", *Al-Wasît*, Bulletin n° 1 de l'IMRS, Nouakchott, 1987, pp. 89-98.

¹Ce terme a été emprunté au mot castillan : "partidario", qui fait référence à l'adhésion individuelle ou collective à un "partido" (parti politique moderne).